

L'environnement sonore sur Brest métropole

Brest métropole a entrepris en 2014 la réalisation de cartes stratégiques de bruit avec le bureau d'études (Soldata acoustic). Ces cartes stratégiques ont fait l'objet d'une mise à jour en décembre 2018

Que sont les cartes stratégiques de bruit ?

En application de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement des infrastructures de transport, Brest métropole a entrepris la réalisation des cartes stratégiques de bruit avec le bureau d'études (Soldata acoustic).

Ces cartes sont produites pour chaque source de bruit (routier, ferroviaire, industriel ou aérien), par calculs et modélisations numériques qui intègrent les principaux paramètres influençant la génération de bruit ou sa propagation dans l'environnement.

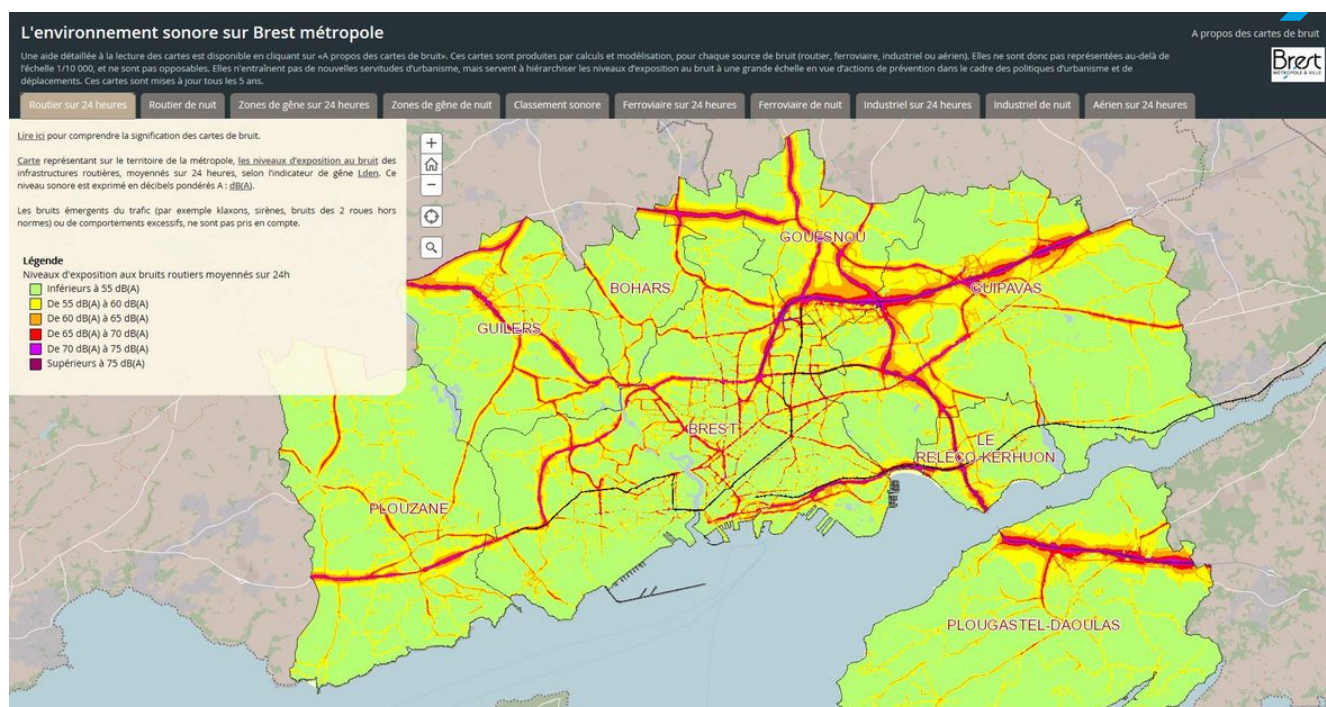
Du fait de ce mode de construction, elles ne sont pas représentatives au-delà de l'échelle 1/10 000, et ne sont pas opposables. Elles n'entraînent pas de nouvelles servitudes d'urbanisme, mais servent à hiérarchiser les niveaux sonores à une grande échelle en vue d'actions de prévention du bruit dans l'environnement dans le cadre des politiques d'urbanisme et de déplacements.

A noter que le bruit aérien est une reprise du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport, PEB déjà existant et annexé au PLU. Il en est de même pour le classement sonore des voies routières et ferrées, constituant une annexe au PLU, et dont la représentation cartographique est reprise dans ces cartes stratégiques mises en ligne.

D'autres sources de bruit existent et ne sont pas visées par cette réglementation, et donc pas représentées sur les cartes (le bruit des activités de La Défense, les bruits de chantiers, des activités domestiques, ou à caractère événementiel...).

Les indicateurs utilisés pour rendre compte des niveaux sonores calculés sont des indicateurs harmonisés à l'échelle européenne permettant une approche sanitaire globale des impacts du bruit dans l'environnement des infrastructures de transport, sur notre territoire: Il s'agit du Lden qui indique le niveau d'exposition moyen sur une période de 24 heures, et du Ln qui indique le niveau sonore moyen de nuit. De ce fait, ces cartes n'ont pas vocation à rendre compte précisément du bruit réel à un temps donné, en un lieu donné, qui ne peut être connu qu'à travers le détail de mesures acoustiques sur le terrain.

Ces cartes sont mises à jour tous les 5 ans.



Pour savoir lire les cartes, en comprendre la méthode d'élaboration, et les principaux enseignements à en tirer, laissez vous guider vers les liens proposés dans les cartes en ligne, ou accédez directement au résumé ci-dessous :

> [Télécharger : L'environnement sonore de Brest métropole \(PDF 28 pages - 3,4 Mo\)](#)

Qu'est ce que le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Brest métropole

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Brest métropole est un document élaboré à partir des informations données par les cartes stratégiques de bruit.

En effet, ces cartes stratégiques de bruit ont notamment permis de mettre en évidence les infrastructures affectées par des niveaux moyens de bruit dépassant les seuils sanitaires.

Ces seuils sanitaires sont définis sur deux périodes :

- > en moyenne sur 24 heures, le seuil est 68 dB(A)*
- > en moyenne de nuit le seuil est de 62 dB(A)*

*(dB(A) =décibels pondérés A)

Dès lors qu'en bordure de ces infrastructures, ces niveaux de bruit sont atteints en façade de maisons d'habitation ou d'établissements d'enseignement ou de santé, dits sensibles, alors ces niveaux de bruit sont sources d'impact sanitaire pour les habitants concernés et, par voie de conséquences, des mesures de prévention du bruit doivent être envisagées.

Ces dispositions constituent **le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Brest métropole**, mis à jour en 2019 (délibération du 24 janvier 2020), suite à la mise à jour des cartes de bruit. Il porte sur des actions prévues sur ces infrastructures, pour agir à la source des émissions de bruit.

Il porte également sur d'autres dispositions qui peuvent être prises ou conseillées pour tout projet en bordure de ces voiries

Enfin il porte sur la politique générale de la collectivité en matière de déplacements, d'urbanisme, d'aménagement, qui directement ou indirectement vont aussi contribuer à améliorer l'environnement sonore aux abords des infrastructures de transports.

Publication

DOCUMENT CADRE

Plan de prévention du bruit dans l'environnement

février 2020

Ce document constitue le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du territoire de Brest métropole, tel que prévu par le Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006, et mis à jour en 2019 (délibération du 24 janvier 2020).

TÉLÉCHARGER (7,13MO)

Contact

Direction de l'Ecologie urbaine - Brest métropole

24 rue Coat ar Guéven
29200 Brest

02 98 33 50 50

@ecologie-urbaine@brest-metropole.fr

Dernière mise à jour le : **08 octobre 2020**

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30